



## **Rapport du conseil communal du 25/02/26**

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle,  
Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien

Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lise Thérer, Conseillers;  
Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;  
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusées :**

Madame Florence Giet, Madame Lucie Lorenzi, Conseillères;

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans le procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 22 voix « pour » et une abstention (Indépendant)

### **2. Modification budgétaire n°1 des services généraux - Exercice 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstentions » (MCS)

**MCS :** "Il est bon de rappeler que le vote d'une modification budgétaire n'est pas qu'une simple formalité comptable. C'est l'expression chiffrée de choix politiques qui impactent le quotidien de chaque Sprimontois. Aujourd'hui encore, en ce domaine, le Mouvement Citoyen fait le choix de l'abstention; c'est un acte de résistance démocratique.

Voici pourquoi :

On ne peut demander une validation sur des choix auxquels nous n'avons pas été conviés.

Pourtant, la minorité représente une part importante des électeurs et je vous rappelle au passage que votre légitimité est relative dans la mesure où bon nombre de Sprimontois n'ont pas voté, ou voté blanc/nul et d'autres n'ont pas voté pour vous mais pour la minorité.

Être élu donne la légalité pour agir, mais dans le climat actuel de méfiance généralisée envers la classe politique, cela ne suffit plus à asseoir la légitimité. Le mécontentement que nous percevons sur le terrain naît de ce sentiment d'impuissance : le citoyen paie ses taxes, mais n'a aucun mot à dire sur la manière dont cet argent est réalloué en cours d'année. S'abstenir, c'est souligner que ce budget manque de l'adhésion citoyenne nécessaire pour être réellement accepté.

Aujourd'hui, la majorité prépare ses arbitrages en vase clos, puis présente le résultat final comme un fait accompli. C'est une méthode, qui pour nous, est héritée d'une vision aristocratique du pouvoir, présume que seuls quelques élus "savent" ce qui est bon pour la collectivité. Pour restaurer la confiance, il nous semble important d'inclure les citoyens — et pas seulement lors des élections tous les six ans.

Pourquoi ne pas soumettre certaines enveloppes à une consultation citoyenne ?

Pourquoi ne pas imaginer un panel de citoyens tirés au sort pour auditer les priorités de la commune ?

Inclure les Sprimontois, ce n'est pas perdre du pouvoir, c'est partager la responsabilité et rendre la décision incontestable et la rendre de ce fait moins contestable.

Comment juger de la pertinence d'une dépense si nous n'avons pas pu en débattre les alternatives ?

L'abstention est ici le seul vote honnête pour nous et nous refusons de cautionner une méthode qui occulte le débat de fond au profit d'une simple arithmétique de majorité.

Nous sommes là pour demander que le budget redevienne ce qu'il est par essence : le bien commun des Sprimontois".

### **3. Subsidés ASBL Accueil des Tout-Petits - T4 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

295,30€ pour le 4ème trimestre 2025.

Subside pour la gestion journalière calculé sur la présence des enfants sprimontois. (0,64 euros par demi-journée et 1,27 euros par journée complète)

Ces montants seront indexés en 2026.

### **4. Subside ASBL LOUVEIGNE INITIATIVES - 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2500 euros pour le jumelage.

### **5. Subside ASBL FNC LOUVEIGNE-SPRIMONT - 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

3600 euros, subside de fonctionnement (commémoration et frais d'électricité salle des combattants).

### **6 Plan Communal de Développement Rural - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Nous approuvons le système de participation citoyenne et nous sommes heureux de constater que 3 projets se concrétisent. Nous nous interrogeons par rapport à la motivation des participants étant donné le temps que prend la réalisation des projets proposés. Les demandes du départ ne sont peut-être plus les mêmes à l'arrivée.

Le rapport du Greova est très intéressant.

MCS demande si les difficultés rencontrées et la longueur de la procédure est relayée aux instances supérieures.

Monsieur le Bourgmestre : « nos interventions auprès des instances supérieures n'ont pas vraiment d'effet. Cela fait plus de 10 (entre 10 et 15 ans) que nous faisons part des difficultés rencontrées. Certaines communes d'ailleurs n'arrivent pas à concrétiser leur PCDR. »

MCS revient sur l'augmentation des prix par rapport au projet : après 10 ans, parfois les projets coûtent 10 % en plus (notamment la partie à charge de la commune).

Monsieur le Bourgmestre : « L'outil est figé mais à une certaine flexibilité (un projet prioritaire 1 peut passer en 3 en fonction de ce qui arrive sur la commune). Il arrive aussi qu'un projet doive être scindé en deux parties.

MCS : « ce n'est pas la grande foule au PCDR, cet aspect a un impact sur la motivation des citoyens. Cela peut décourager certains citoyens. »

Monsieur le Bourgmestre : « vous prêchez un convaincu. Si on avait la possibilité de payer les projets sur fonds propres, on le ferait mais cela voudrait dire aussi augmenter les impôts. »

MCS : « ou changer les priorités. »

#### **7. Opération de Développement Rural - Modification de la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **8. Installation de conteneurs de déchets résiduels et organiques collectifs – Avenant n°1 à la convention Intradel - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **9. Plan HP - Avenant convention de partenariat - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **10. Convention de vente de produits locaux à l'Office du Tourisme-Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Il s'agit d'une convention d'un an.

MCS : On se réjouit de cette collaboration. Pour nous, cette convention peut être améliorée.

Nous posons des questions à propos de :

- La sécurité,
- La transparence : définir des critères de sélection clairs pour éviter toute accusation de favoritisme.
- Le respect : garantir une promotion active et une logistique qui ne coûte pas plus à l'artisan qu'elle ne lui rapporte.

#### **11. Création d'un Conseil Consultatif Communal du Tourisme-Approbation**

Ce point est approuvé à 20 voix « pour » et 3 abstentions (MCS)

Nous avons interrogé la majorité sur les éléments suivants :

- pourquoi ne pas en faire une commission décisionnelle plutôt que consultative ?
- pourquoi pas une certaine autonomie budgétaire ?
- pourquoi laisser une priorité aux anciens ?
- pourquoi ne pas désigner des suppléants ?

#### **12. Convention de partenariat entre le Foyer culturel de Sprimont et la commune de Sprimont dans le cadre du projet "Ciné-Aînés" - Approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il n'est pas fait mention (dans la convention) du responsable en cas d'accident. Est-ce le Foyer Culturel ou l'Administration Communale ?

D'après Monsieur le Bourgmestre, c'est le Foyer Culturel qui est responsable.

Nous demandons que ce soit mentionné dans la convention. La majorité estime que cela n'est pas nécessaire.

#### **13. Règlement complémentaire de police - Mise en conformité de l'interdiction d'accès rue Trixhe-Nollet - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 abstentions (MCS)

Le MCS se réjouit que des mesures soient prises pour protéger les usagers faibles de la rue du Trixhe Nollet.

La rue du Trixhe Nollet est déjà en circulation locale, mais cette restriction légale n'est pas respectée par les automobilistes.

Nous comprenons et soutenons la proposition de contrôles policiers.

Par contre, après un échange avec les citoyens de Hayen, nous ne trouvons pas opportun d'avoir recours à une signalisation encore plus restrictive, là où plusieurs casse-vitesse seraient efficaces.

En effet, il n'est pas démontré que cette mesure améliorera la situation de façon significative, la répression n'ayant jamais suffi à combattre l'incivisme.

Fermer la rue du Trixhe Nollet va inévitablement déplacer une partie du transit sur la route de Hayen, voirie principale qui traverse le village.

Depuis des années, les habitants se plaignent de l'insécurité grandissante dans leur environnement immédiat sans avoir jamais été entendus, hormis la création d'un seul casse-vitesse au niveau du Clos du Bocka.

Dès lors, ils demandent que la Route de Hayen soit aussi placée en circulation locale sur l'ensemble de son trajet, entre les carrefours avec la rue Pirefontaine et la route de Méry (N674). Ils vous demandent de reporter le point pour vous permettre d'envisager cette mesure globale qui améliorerait la sécurité dans toute la zone et profiterait équitablement à chacun de ses habitants

Seriez-vous d'accord de recevoir et de travailler avec les citoyens sur une amélioration globale de la sécurité ?

Monsieur le Bourgmestre : « on a profité du projet du clos. On sait qu'il y a beaucoup de charroi et des problèmes de vitesse. On va analyser le charroi et la vitesse et interroger à nouveau Mme Docteur. On analyse, on va sur place. Si la Région Wallonne ne veut pas, on ne peut rien faire. On croit qu'on peut faire ce que l'on veut sur nos voiries communales mais ce n'est pas vrai. »

MCS : « les citoyens d'Hayen sont les experts de leur village. On insiste pour que les citoyens d'Hayen soient conviés au travail de la solution. Votre rôle est important pour dire ce qu'on peut faire ou ne pas faire. On gagne du temps à d'abord parler avec les citoyens plutôt que de recevoir les commentaires par après. Quand on est à Dolembreux, le GPS conseille de prendre la route de Hayen pour aller à Andoumont»

#### **14. Modification de la voirie par l'usage du public - Acte de constat - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **15. Marché conjoint de Services - Entretien des centrales incendie - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **16. Marché de Fournitures et Services - Acquisition d'une potence - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **17. Marché de Fournitures - Acquisition de revêtements pour voiries (froid et chaud) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **18. Coordination Accueil Temps Libre (CATL) — Rapport d'activités 2024-2025 - Plan d'actions 2025-2026 - Information**

Pas de vote c'est une information

### **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE**

Ceci n'apparaît pas dans le PV du conseil communal rédigé par l'administration :

MCS : en ce qui concerne les actions 0 déchets menées par Intradel, nous sommes intervenus à plusieurs reprises à propos de l'évaluation de ces actions. N'ayant obtenu aucune réponse de la majorité, j'ai contacté Intradel via leur onglet « contact » sur le site. Je n'ai obtenu aucune réponse. Le courrier relatif au point à l'ordre du jour contenait l'adresse mail de la responsable. Je lui ai donc envoyé un mail mais à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse.

Amaury Masson, échevin a reçu certaines de ces évaluations. Il nous les transmettra.

Remarque : MCS trouve particulier que, lorsqu'un conseiller s'adresse à une intercommunale, celle-ci transfère les documents au Collège et non au conseiller qui en a fait la demande.